

## Appel à candidatures

pour l'engagement à titre définitif, dans un emploi définitivement vacant, dans une fonction de sélection d'**éducateur/trice économe** dans un établissement d'enseignement secondaire ordinaire

Date : février 2019

**Coordonnées du P.O. :**

POUVOIR ORGANISATEUR COLLEGE SAINT-ETIENNE A.S.B.L.

36, Avenue des Prisonniers de Guerre, 1490 Court-Saint-Etienne

**Coordonnées de l'école :**

COLLEGE SAINT-ETIENNE DES HAYEFFES

35, rue des Hayeffes, 1435 Mont-Saint-Guibert

**Site web :** [www.cste.be](http://www.cste.be), volet Hayeffes

**Entrée en fonction :** 01/09/2019

**Nature de l'emploi :** définitivement vacant

**Volume :** temps plein (36/36)

**Intitulé de la fonction :** éducateur/trice économe

**Profil recherché :** voir section 2 ci-dessous

**Conditions légales d'accès à la fonction:** voir section 3 ci-dessous

**Titres de capacité :** voir section 4 ci-dessous

**Les candidatures, accompagnées d'une lettre de motivation, doivent être envoyées par e-mail à :**

- **Monsieur Thomas Jadin, Directeur & administrateur délégué, à l'adresse [thomas.jadin@cste.be](mailto:thomas.jadin@cste.be)**  
et à

- **Monsieur Damien Demelenne, Président du PO, à l'adresse [damien.demelenne@hotmail.com](mailto:damien.demelenne@hotmail.com)**  
**au plus tard le vendredi 22 février 2019 à minuit.**

Un accusé de réception sera adressé au/à la candidat/candidate

Une copie des diplômes et/ou attestations de fréquentation de formations sera jointe, le cas échéant, à l'acte de candidature.

Toute information complémentaire peut être obtenue auprès de Monsieur Thomas Jadin, Tél : 010/65.89.69 ; e-mail : [thomas.jadin@cste.be](mailto:thomas.jadin@cste.be)

**Section 1 : Descriptif de l'ASBL Pouvoir Organisateur Collège Saint-Etienne**

**Section 2 : Profil recherché**

**Section 3 : Conditions légales d'accès à la fonction**

**Section 4 : Titres de capacité**

## **Section 1 : Descriptif de l'ASBL Pouvoir Organisateur Collège Saint-Etienne**

L'ASBL Pouvoir Organisateur Collège Saint-Etienne  
(siège social Avenue des Prisonniers de Guerre 36 à 1490 Court-Saint-Etienne)  
organise trois établissements scolaires :

### **Collège Saint-Etienne des Hayeffes (+- 750 élèves)**

Enseignement Secondaire Général de Transition

Direction : Monsieur Thomas Jadin                      Direction adjointe : Madame Axelle Galand

35, Rue des Hayeffes, 1435 Mont-Saint-Guibert

Tél : 010/65.89.69      E-mail : [accueil.msg@cste.be](mailto:accueil.msg@cste.be)

### **Collège Saint-Etienne / Secondaire à Court-St-Etienne (+- 680 élèves)**

Enseignement Secondaire de Général de Transition - Technique de Transition - Technique de Qualification

Direction : Madame Cécile André                      Direction adjointe : Monsieur Yorick Czarnocki

36, Avenue des Prisonniers de Guerre                      1490 Court-Saint-Etienne

### **Ecole Fondamentale Collège Saint-Etienne (+- 400 élèves)**

Direction : Monsieur Michaël Van Gysel

Avenue des Prisonniers de Guerre 42                      1490 Court-Saint-Etienne

## **Section 2 : Profil recherché**

Les candidats devront répondre aux conditions légales d'accès à la fonction (voir section 3) et aux conditions relatives aux titres de capacité (voir section 4).

### **a) Généralités.**

1. La fonction d'éducateur/trice économe s'exercera au Collège Saint-Etienne des Hayeffes, en étroite collaboration et dans la recherche de synergies avec l'ensemble des écoles organisées par l'ASBL.

Outre le lien contractuel entre l'éducateur/trice économe et le Pouvoir Organisateur, découlant des relations de travail, il/elle exercera une série de tâches en étroite collaboration avec les Directions, ce qui suppose une relation de confiance mutuelle.

2. L'éducateur/trice économe adhérera aux projets pédagogique, éducatif et d'établissement du Collège Saint-Etienne des Hayeffes et aux Missions de l'Ecole chrétienne, telles que décrites par le Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique. En particulier, il cherchera à intégrer dans son travail les valeurs du projet d'Ecole Pour Demain du Collège (descente énergétique, objectif zéro déchet, transition écologique, économie durable) lors de ses contacts avec fournisseurs et opérateurs. Il/elle sera principalement chargé(e) de tâches relatives à la gestion financière de l'établissement, dont il/elle maîtrisera les aspects techniques, informatiques, économiques ou juridiques nécessaires dans une ASBL organisant de l'enseignement. Il/elle veillera à en suivre les évolutions en suivant les formations ad hoc, en concertation avec Madame Axelle Galand.

3. L'éducateur/trice économe devra démontrer de bonnes qualités relationnelles dans ses contacts quotidiens avec les parents, les élèves, les membres du personnel et les fournisseurs. Il/elle devra tenir compte du cadre comptable légal spécifique aux ASBL et aux établissements scolaires. Il/elle sera compétent(e) en matière de marchés publics, et devra être, le cas échéant à même d'assimiler les matières relatives à la gratuité de l'enseignement.

4. Conformément au statut des membres du personnel de l'enseignement subventionné, il/elle fera preuve de discrétion et respectera les règles relatives au traitement et à la sécurité des données personnelles. Il/elle sera organisé, disponible, capable d'initiative et d'esprit d'équipe. Il/elle se formera aux évolutions de son domaine professionnel. Il/elle pourra être délégué(e) par le Pouvoir Organisateur pour la prise en charge ou la participation à l'organisation de diverses activités relatives à la vie commune de l'établissement.

### **b) Description de la fonction**

L'éducateur/trice économiste prendra en charge les tâches suivantes :

1. Tenue à jour de la comptabilité générale de l'ASBL et des documents qui s'y rapportent.
2. Préparation en concertation avec le Pouvoir Organisateur et les Directions du budget général et du budget d'investissement.
3. Opérations de clôture d'exercice et d'établissement du bilan à déposer à la BNB.
4. Tenue et classement de tous les documents nécessaires légalement en étant à même de les mettre à la disposition du réviseur d'entreprise et du vérificateur de la FWB.
5. Rédaction et édition des notes de frais périodiques adressées aux parents.
6. Disponibilité pour les membres du personnel dans le cadre de l'organisation d'activités extérieures (transports, réservations, paiements, contacts,...).
7. Organisation, commandes, livraisons et paiements du matériel pédagogique, des syllabus et des manuels et autres fournitures scolaires.
8. Disponibilité pour les élèves et les parents pour l'explication des notes de frais.
9. Rencontres et contacts avec les fournisseurs et les représentants.
10. Accueil et aide aux nouveaux enseignants en mettant le matériel nécessaire à leur disposition.

### **c) Capacités et compétences attendues**

- Connaissance des dispositions réglementaires et administratives relatives à la comptabilité des ASBL
- Bonne maîtrise de l'outil informatique et des logiciels Word et Excel
- Maîtrise du logiciel comptable Bob 50 (en usage au Collège) ou d'un logiciel comptable
- Maîtrise des principes généraux de la comptabilité à partie double
- Très bonne maîtrise de la langue française : rédaction, communication, orthographe...
- Grande discrétion, rigueur et méthode
- Flexibilité, capacité d'adaptation et d'organisation, disponibilité pour un plan de formation
- Sens des responsabilités et souci du travail bien fait
- Aptitude pour le travail en équipe
- Bonne présentation, sens de l'accueil et de la communication active
- Une expérience dans une fonction similaire constitue un atout.

## **Section 3 : Conditions légales d'accès à la fonction**

*(Toutes les conditions peuvent être consultées sur le site du CDA : [www.cdadoc.cfwb.be](http://www.cdadoc.cfwb.be))*

**La fonction d'éducateur-économiste est accessible**

- soit dans le respect des conditions visées à l'article 54sexies du décret du 1<sup>er</sup> février 1993 (accès réservé aux personnes remplissant les conditions mentionnées au point 1 ci-dessous et porteuses d'un titre d'enseignement supérieur spécifiques mentionnés dans la section 4)

- soit dans le respect des conditions visées aux articles 54 et 54bis du décret du 1<sup>er</sup> février 1993 (accès réservé aux surveillants-éducateurs en place, dans le respect des paliers prévus au point 2 ci-dessous et des titres mentionnés dans la section 4).

**Point 1. Conditions visées à l'article 54sexies du décret du 1<sup>er</sup> février 1993 :**

Le candidat doit répondre aux conditions suivantes :

- Etre belge, ou ressortissant d'un pays membre des Communautés européennes sauf dérogation accordée par le Gouvernement ;
- Jouir des droits civils et politiques ;
- Etre porteur d'un des titres de capacités suivants: un titre de niveau supérieur du premier degré au moins à orientation économique, commerciale, comptable ou en gestion<sup>1</sup> ;
- Remettre, lors de la première entrée en fonction, un certificat médical, daté de moins de six mois, attestant que le candidat se trouve dans des conditions de santé telles qu'il ne puisse mettre en danger celle des élèves et des autres membres du personnel ;
- Satisfaire aux dispositions légales et réglementaires relatives au régime linguistique ;
- Etre de conduite irréprochable ;
- Satisfaire aux lois sur la milice ;
- Avoir répondu au présent appel.

**Point 2 Conditions visées aux articles 54 et 54bis du décret du 1<sup>er</sup> février 1993 : accès réservé aux surveillants éducateurs en place, dans le respect des paliers suivants :**

**Palier 1 (art. 54) Décret du 1<sup>er</sup> février 1993**

Le candidat doit répondre aux conditions suivantes :

- Revêtir la qualité de membre du personnel de l'enseignement libre subventionné du caractère concerné ;
- Remplir toutes les conditions de l'article 51, alinéa 1<sup>er</sup> :
  - Avoir acquis une ancienneté de service de six ans au sein de l'enseignement subventionné, dans une des fonctions de recrutement, de sélection ou de promotion de la catégorie en cause calculée selon les modalités fixées à l'article 29bis ;
  - Etre engagé à titre définitif dans une de ces fonctions dans l'enseignement libre subventionné du caractère concerné;
  - Etre titulaire, à titre définitif, avant cet engagement, d'une fonction comportant au moins une demi-charge dans l'enseignement libre subventionné du caractère concerné;
  - exercer à titre définitif une ou plusieurs fonctions donnant accès à la fonction de sélection à conférer et être porteur d'un titre de capacité conformément à l'article 101 du décret du 2 février 2007 fixant le statut des directeurs<sup>2</sup>;
  - avoir suivi au préalable une formation spécifique sanctionnée par un certificat de fréquentation;
  - avoir répondu au présent appel.

**Palier 2 (art. 54 bis, § 1<sup>er</sup>) Décret du 1<sup>er</sup> février 1993**

Le candidat doit répondre aux conditions suivantes :

- Revêtir la qualité de membre du personnel engagé à titre définitif de l'enseignement subventionné du caractère concerné ;
- Etre titulaire, à titre définitif, avant cet engagement d'une fonction comportant au moins une demi-charge dans un pouvoir organisateur de l'enseignement subventionné du caractère concerné;
- Exercer à titre définitif une ou plusieurs fonctions donnant accès à la fonction de sélection à conférer et être porteur d'un titre de capacité conformément à l'article 101 du décret du 2 février 2007 fixant le statut des directeurs<sup>3</sup>.

**Palier 3 (art. 54 bis, § 2) Décret du 1<sup>er</sup> février 1993**

Le candidat doit répondre aux conditions suivantes :

- Revêtir la qualité de membre du personnel temporaire prioritaire de l'enseignement subventionné du caractère concerné ;

- Etre titulaire, à titre temporaire, avant cet engagement d'une fonction comportant au moins une demi-charge dans un pouvoir organisateur de l'enseignement subventionné du caractère concerné;
- Exercer à titre temporaire une ou plusieurs fonctions donnant accès à la fonction de sélection à conférer et être porteur d'un titre de capacité conformément à l'article 101 du décret du 2 février 2007 fixant le statut des directeurs<sup>4</sup>.

**Palier 4 (art. 54 bis, § 3) Décret du 1<sup>er</sup> février 1993** Le candidat doit répondre aux conditions suivantes :

- Revêtir la qualité de membre du personnel engagé à titre définitif dans l'enseignement subventionné ;
- Etre titulaire, à titre définitif, avant cet engagement d'une fonction comportant au moins une demi-charge dans l'enseignement subventionné;
- Exercer à titre définitif une ou plusieurs fonctions donnant accès à la fonction de sélection à conférer et être porteur d'un titre de capacité conformément à l'article 101 du décret du 2 février 2007 fixant le statut des directeurs<sup>5</sup>.

**Palier 5 (art. 54 bis, § 4) Décret du 1<sup>er</sup> février 1993** Le candidat doit répondre aux conditions suivantes :

Soit

- Revêtir la qualité de membre du personnel temporaire au sein du Pouvoir organisateur ;
- Etre titulaire, à titre temporaire, avant cet engagement d'une fonction comportant au moins une demi-charge dans un pouvoir organisateur de l'enseignement subventionné du caractère concerné;
- Exercer à titre temporaire une ou plusieurs fonctions donnant accès à la fonction de sélection à conférer et être porteur d'un titre de capacité conformément à l'article 101 du décret du 2 février 2007 fixant le statut des directeurs<sup>6</sup>.

Soit

- Etre titulaire à titre définitif depuis six ans au moins, d'une fonction de recrutement ou de sélection comportant au moins une demi-charge dans un centre psycho-médico-social subventionné et porteur d'un des titres visés à l'article 51, alinéa 1<sup>er</sup>, 4<sup>o</sup>.

## **Section 4 : Titres de capacité**

**1<sup>o</sup> Article 1<sup>er</sup> de l'AGCF du 14 mai 2009** (Pour la fonction d'éducateur-économiste)

| <b>1) Diplômes de l'enseignement supérieur universitaire</b>  |   |
|---|---|
| 1 <sup>er</sup> cycle   | 2 <sup>e</sup> cycle  |
| - Candidat en sciences de gestion -<br>Bachelier en sciences de gestion                               | - Licencié/Maître en sciences de gestion -Master<br>en sciences de gestion    |
| - Candidat en sciences économiques<br>- Bachelier en sciences économiques                             | - Licencié/Maître en sciences économiques -<br>Master en sciences économiques |
| - Candidat en sciences économiques et de gestion<br>- Bachelier en sciences économiques et de gestion | - Licencié en gestion de l'entreprise -Master en<br>sciences de gestion       |
| - Candidat ingénieur de gestion<br>- Bachelier ingénieur de gestion                                   | - Ingénieur de gestion<br>- Master ingénieur de gestion                       |
| - Candidat ingénieur commercial<br>- Bachelier ingénieur commercial                                   | - Ingénieur commercial<br>- Master - ingénieur commercial                     |
| <b>2) Diplômes de l'enseignement supérieur non universitaire de plein exercice de type court</b>      |   |
| - Gradué en comptabilité-administration<br>- Bachelier en comptabilité-administration                 |   |
| - Gradué en comptabilité - Bachelier en comptabilité  |   |

|  |   |
|--|---|
| - Gradué en marketing<br>- Bachelier en marketing  |   |
| - Gradué en commerce extérieur<br>- Bachelier en commerce extérieur  |   |
| - Gradué en commerce - Bachelier en commerce   |   |
| - Gradué en management - Bachelier en management   |   |
| - Gradué en marketing-management - Bachelier en marketing-management   |   |
| - Gradué en sciences commerciales et administratives - Bachelier en sciences commerciales et administratives   |   |
| - AESI - section Commerce<br>- AESI B section Sciences économiques et sciences économiques appliquées<br>- AESI B sous-section Sciences économiques et sciences économiques appliquées<br>- AESI-bachelier sous-section Sciences économiques et sciences économiques appliquées<br>- Bachelier-AESI sous-section Sciences économiques et sciences économiques appliquées |   |
| <b>3) Diplômes de l'enseignement supérieur non universitaire de plein exercice de type long</b>  |   |
| - Candidat en Sciences commerciales<br>- Bachelier en gestion de l'entreprise  | - Licencié en Sciences commerciales - Master en gestion de l'entreprise |
| - Candidat ingénieur commercial<br>- Bachelier ingénieur commercial  | - Ingénieur commercial<br>- Master - ingénieur commercial               |
| <b>4) Diplômes de l'enseignement supérieur de promotion sociale de type court de régime 1</b>  |   |
| - Gradué en comptabilité - Bachelier en comptabilité   |   |
| - Gradué en marketing<br>- Bachelier en marketing  |   |
| - Gradué en marketing-management<br>- Bachelier en marketing-management  |   |
| - Gradué en management - Bachelier en management   |   |
| - Gradué en gestion-marketing  |   |
| - Gradué en commerce extérieur<br>- Bachelier en commerce extérieur  |   |
| - Gradué en commerce - Bachelier en commerce   |   |
| - Gradué en sciences commerciales et administratives - Bachelier en sciences commerciales et administratives   |   |

**2° Article 101 du Décret du 2 février 2007**

| 1. Fonction de sélection | 2. Fonction(s) exercée(s)                         | 3. Titre(s) de capacité   |
|--------------------------|---|---|
| Educateur-économiste     | Fonction de recrutement de surveillant-éducateur. | Un des titres requis ou un des titres jugés suffisants du groupe A pour la fonction de surveillant-éducateur. |